

**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**

**COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER**

-----

**CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE PERISCOLAIRE,  
D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT  
ET REAMENAGEMENT DE L'ECOLE**

**LOT N°1 : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE  
(L+LE+SEI+HAND)**

**LOT N°2 : MISSION DE CSPA (NIVEAU 2)**

-----

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

La consultation concerne les missions de contrôle technique et de coordination sécurité protection de la santé dans le cadre de la construction d'une garderie périscolaire, d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et du réaménagement de l'école sur la commune de Saint-Antoine-du-Rocher (37360).

La part totale de l'enveloppe financière prévisionnelle hors TVA affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est de 695.000 € H.T., valeur constante.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1. Définition de la procédure**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des marchés publics.

### **2.2. Divisions en lots et tranches**

Les prestations sont décomposées en 2 lots comme suit :

**Lot n°1 : Mission de contrôle technique (L + LE + SEI + HAND) ;**

**Lot n°2 : Mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé  
(Niveau 2 - phase conception et réalisation)**

**Possibilité de présenter une offre pour un seul lot ou pour les deux lots.**

**Le candidat peut soumissionner aux lots « Contrôle technique » et « CSPS » tout en affectant une personne physique distincte sur chacune des missions.**

**Dans ce cas, le candidat devra indiquer nominativement les salariés affectés aux missions « Contrôle technique » et « CSPS ».**

Les prestations seront traitées en marchés séparés (chaque lot attribué se concrétisera par un marché).

Chaque lot comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

### **2.3. Nature de l'attributaire**

Le marché sera conclu :

- soit avec une entreprise individuelle,
- soit avec un groupement conjoint ou solidaire, avec mandataire solidaire.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

### **2.4. Variantes**

Sans objet.

## 2.5. Délais d'exécution

Le marché prend effet le jour de sa notification et se termine à l'achèvement des prestations, tel que précisé dans le contrat propre à chaque lot.

## 2.6. Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation des concepteurs. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de remise des offres.

## ARTICLE 3- PRESENTATION DES OFFRES

Le Dossier de Consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il comprend :

- Le présent règlement ;
- Le contrat et son annexe 1 pour chacun des lots ;
- **Le programme, document non contractuel, remis pour information.**

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra une seule enveloppe qui contiendra les éléments suivants :

**I / Pièces et documents suivants prévus aux articles 44 et 45 du Code des marchés publics relatifs à la « candidature » :**

- La lettre de candidature : **DC4**, et lettre d'habilitation du mandataire par les co-traitants le cas échéant;
- La déclaration du candidat : **DC5** intégrant les éléments de la rubrique D-1.1 (chiffre d'affaire des 3 dernières années) et D-1.4 (preuve d'assurance),

Ainsi que :

- 1- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant plus particulièrement les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices ;

-2- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;

-3- la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire du candidat le cas échéant, et habilitant la poursuite de l'activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

-4- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;

-5- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales dans les conditions définies à l'article 46 du Code des marchés publics,

-6- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du Code du travail.

• La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé : **DC6**.

• **La copie des attestations de compétence correspondant à la catégorie de l'opération concernée (pour le CSPS) / copie de l'agrément en cours de validité (pour le contrôleur technique).**

Le candidat peut télécharger les formulaires de déclaration (DC4, DC5, DC6, DC7) à l'adresse suivante : [http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/daj\\_dc.htm](http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm)

Il peut également, s'il en dispose, fournir dès la remise du dossier les attestations fiscales et sociales (ou DC7). Celles-ci devront être transmises dans tous les cas au stade de l'attribution du marché.

En cas de groupement, il devra être fourni un DC4 commun au groupement et par chacun des membres du groupement, les pièces mentionnées ci-avant.

## **II / Pièces et documents relatifs à « l'offre » à remettre par le candidat pour chaque lot pour lequel il aura postulé :**

- Le contrat complété, daté, signé et paraphé par le candidat ;
- L'annexe 1 au contrat (décomposition du prix global et forfaitaire et temps d'intervention) complété, daté et signé par le candidat ;
- Un mémoire justificatif indiquant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission (moyens techniques et humains, méthodes de travail, compétence des personnes ...) et comprenant des références de chantiers identiques aux travaux demandés.

#### **ARTICLE 4- CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront établies en euros.

Les candidatures et les offres seront remises dans un seul pli cacheté portant les mentions suivantes:

- le nom du candidat ;
- la mention du marché : «Construction d'une garderie périscolaire, d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et réaménagement de l'école - Missions Contrôle technique et coordination SPS » ;
- le n° du ou des lot(s) indiqué de manière lisible pour le(s)quel(s) le soumissionnaire postule ;
- « à n'ouvrir que par le pouvoir adjudicateur ».

Les dossiers devront être transmis par courrier recommandé avec A.R. ou être remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Mairie  
6 rue des Ecoles  
37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

**Avant le Vendredi 17 Septembre 2010, 11h00.**

*Horaires d'ouverture de la mairie :*

Le matin : 8h30/12h les jours suivants : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

L'après-midi : 14h/17h les jours suivants : Lundi et Jeudi.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

#### **ARTICLE 5 - EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION**

Les offres seront examinées selon les critères pondérés suivants :

**-Prix (60%) ;**

**-Valeur technique (40%)** appréciée au travers du mémoire justificatif et du temps prévisionnel d'intervention.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats ayant présenté les meilleures offres.

Le pouvoir adjudicateur procédera au classement définitif des offres après étude et négociations éventuelles.

#### **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront s'adresser à :

Mairie

6 rue des Ecoles

37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

Contact : Madame OGER au 02.47.56.65.04.